

he son peu avant que le Cassy au lieu de Cassy, et son grand-père m'a dit
 Baugues et qu'il est né à Agie le vingt-neuf ans au lieu de vingt-neuf ans. Le fils par son
 qu'il est né Maria Anne Ferdinand Cassy Agie le vingt-neuf ans et fils de Louis Baugy

Contraire, suivant la loi par moi l'approuve la requête - Par un motif - Le Tribunal
Avis p. Loubon (var) - Ordonnance de référé, 1^{re} d. l'acte de mariage - v. a. l'ho

2. cella di Maria Anne ancora complo in par. colui di Chénier, itella y sua s'col

Ainsi jugé et prononcé à Toulon, au palais de Justice en séance du Conseil, porté sur

Constaté, suivant la loi par moi Le Garde, le 25 avril 1873

2000 mls. 11

W. H. H.